

*Ministère des Affaires étrangères
et du Développement international*

**ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**23E SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

OCTOBRE 2015

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

**INTERVENTION DE MONSIEUR MATTHIAS FEKL, SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DU COMMERCE
EXTERIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président, cher Marc.

Madame, Monsieur, les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs, les parlementaires,

Mesdames et Messieurs, les présidents,

Mesdames et Messieurs, les Directrices et Directeurs,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Je veux d'abord vous remercier pour votre invitation ici. C'est pour moi bien sûr un bonheur et un honneur que d'être avec vous pour la troisième fois, depuis ma prise de fonction il y a maintenant un peu plus d'un an. Vous connaissez les trois volets de mon portefeuille au gouvernement et sachez bien que j'ai à cœur de mener chacun de ces trois volets avec la même intensité et le même volontarisme. J'ai déjà eu l'occasion, ici, de dire que j'étais moi-même un ancien Français de l'étranger. L'année dernière, je pouvais encore dire « pendant plus de la moitié de ma vie », cette année, c'est un peu moins de la moitié de ma vie. Mais, cela, c'est la roue qui tourne, comme on dit !

Je veux saluer d'abord vos travaux. Vous m'avez dit que cette fois-ci encore, le travail avait été au rendez-vous, avec la qualité, avec la précision, avec la volonté de servir l'intérêt général de nos compatriotes à l'étranger : 1,6 million d'inscrits au registre, mais un petit million de plus en réalité. Près de 2,5 millions de compatriotes qui vivent, travaillent, se projettent, sont actifs partout dans le monde et qui font pleinement partie de notre communauté nationale. Différentes occasions, tristes ou heureuses, l'ont montré tout au long des derniers mois. Bien sûr, les attentats du mois de janvier, où partout, dans toutes les villes, dans tous les endroits où il y a une présence française, nos compatriotes se sont manifestés, ont exprimé leur solidarité, ont pris part au deuil qui a frappé notre pays et aussi au sursaut qui a caractérisé le peuple français. Je l'ai constaté dans bien des déplacements.

Hier, avec la présidente du Téléthon, nous avons lancé une nouvelle fois le Téléthon pour les Français de l'étranger. Vous avez vu qu'en 2014, les participations ont été plus nombreuses. Pas loin de deux fois plus de villes y ont participé, de nombreux établissements scolaires s'y sont impliqués et les dons ont aussi augmenté de manière très conséquente, pour atteindre près de 300 000 euros, un tout petit peu moins aussi. Donc un appel, j'en profite ici pour que cet élan de générosité qui se tient dans plus de 10 000 communes de France et dans de plus en plus de lieux à l'étranger, soit aussi un moment d'union nationale et de générosité.

Je voulais vous dire cela en introduction. Je veux vous dire aussi, bien sûr, quelques mots sur le fond des choses et sur l'actualité. J'ai souvent pour habitude d'être bref. Je ne suis pas sûr que cela soit tout à fait le cas aujourd'hui, car j'ai beaucoup de choses à vous dire. Il y a eu aussi beaucoup d'interpellations. Au cours de vos travaux, cela est vrai, on en a eu quelques échos, mais aussi dans les échanges constants que nous avons avec les élus, élus de proximité que vous êtes et à chaque déplacement, sauf cas de force majeure, je tiens évidemment à vous rencontrer et à avoir l'échange le plus libre et le plus direct possible avec vous.

Donc, l'occasion de faire le point m'est donnée aujourd'hui et je veux le faire sans tarder. D'abord, pour saluer le travail régulier de réunions, de propositions, de réflexion et d'analyse qui caractérise votre Assemblée. L'Assemblée est en ordre de marche, depuis le mois de mars, depuis que tout est installé et, elle l'a encore montré cette semaine, avec la variété et le dynamisme des travaux que vous avez portés et dont vous me ferez part tout à l'heure.

Des difficultés ponctuelles me sont encore signalées à l'occasion de tel ou tel déplacement et je veux vous dire que j'ai à cœur de les relayer, auprès de nos ambassadeurs, auprès de nos consuls généraux, de nos consuls, de tous les agents du poste, pour bien-dire – et c'est l'état d'esprit très largement partagé – qu'il faut travailler ensemble. Vous êtes des élus avec une légitimité démocratique. Il est normal que vous soyez pleinement associés au fonctionnement de notre diplomatie. Ces difficultés seront résolues les unes après les autres, dans le respect bien sûr du rôle de chacun.

Des rappels ont été faits à nos postes, sur la transmission de l'information nécessaire au bon exercice de votre mandat de conseiller consulaire. Et tout particulièrement en ce qui concerne le dialogue de gestion pour les bourses scolaires. Je sais que vous y êtes très attachés, que vous êtes très impliqués dans ces travaux et votre connaissance du terrain est là aussi précieuse et, j'ose dire, indispensable. Il est indispensable que vous soyez associés étroitement, en tant que membres de droit des conseils consulaires, en amont comme en aval de ce dialogue. Des améliorations sont toujours possibles. Je crois que nous sommes globalement, encore une fois, à part des problèmes ponctuels, arrivés à un bon point d'équilibre. Vous qui êtes ici présents avez un rôle d'animation à jouer auprès des communautés françaises et votre implication quotidienne est essentielle pour les accompagner.

La loi du 22 juillet 2013 a prévu que le gouvernement présente chaque année un rapport sur la situation des Français de l'étranger, vous y faisiez allusion tout à l'heure, et sur les politiques conduites à leur égard. Ce rapport a été largement diffusé. Vous avez pu en prendre connaissance, j'espère, tous. En tout cas, la possibilité vous en a été donnée avant cette session. Donc, je ne vais pas ici détailler l'ensemble du contenu, mais c'est aussi une manière de vous rendre compte et de vous demander de réagir pour nourrir la suite des choses.

Si vous me le permettez, je voudrais centrer mon propos sur les actions concrètes qui sont menées envers nos compatriotes à l'étranger et vous faire part d'un certain nombre d'avancées intervenues. D'abord, sur la réforme du Quai d'Orsay, vous savez que Laurent FABIUS, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, a engagé une profonde réforme de notre outil diplomatique, pour l'adapter aux enjeux du XXI^{ème} siècle et pour que nous continuions, demain comme aujourd'hui, à disposer d'un outil au service de notre diplomatie globale. Une large concertation a eu lieu. Vous y avez été associés en tant que conseillers consulaires et en tant que conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette réflexion a abouti à un projet qui a été présenté ici même dans cette salle par Laurent FABIUS, lors de la Semaine des Ambassadeurs. C'est le projet MAEDI 21. Il s'appuie d'une part sur le constat que dans le nouveau contexte des relations internationales, le poids démographique et économique relatif de la France va diminuer. Et d'autre part sur la conviction que si nos choix sont pertinents, si nos outils sont efficaces, la France demeurera l'une des quelques nations dans le monde à disposer de tous les attributs de la puissance et de l'influence. Le projet MAEDI 21 adopté le 2 septembre en Conseil des ministres, s'appuie sur une dynamique de réforme déjà engagée, qu'il amplifie, à travers la définition de mesures visant à adapter notre action extérieure, à simplifier aussi, pour un service public de qualité et à assurer une gestion adaptée des femmes et des hommes de ce beau ministère.

Ce projet vous a été transmis et de nombreuses mesures auront un impact direct sur les Français résidant à l'étranger que vous représentez. Notamment en ce qui concerne la simplification administrative, par une meilleure exploitation notamment de toutes les potentialités du numérique. Je travaille étroitement là-dessus, à la fois avec la Secrétaire d'État au numérique, Axelle LEMAIRE, avec la Secrétaire d'État aux simplifications, Clotilde VALTER et bien sûr, avec toutes celles et tous ceux des collègues qui sont impliqués dans ce travail. Il ne s'agit pas de déshumaniser les consulats, mais de voir quelles seront les démarches qui pourront être faites en ligne pour faciliter la vie de l'utilisateur et alléger aussi la tâche des postes au profit des missions qui nécessitent une réelle présence : l'assistance consulaire, la protection consulaire, l'accompagnement social – car à l'étranger aussi, il y en a besoin – l'examen des demandes de bourses scolaires ou encore l'organisation des élections dans des conditions incontestables.

Plusieurs mesures de simplification s'appliqueront très rapidement. Cela est vrai d'abord pour les procurations de votes qui sont dorénavant adressées par les consulats aux communes de France de manière dématérialisée. Aujourd'hui, elles sont envoyées à l'administration centrale par la valise diplomatique, qui envoie par courrier la procuration aux mairies. Le circuit peut prendre plus de trois semaines et nombreux sont les électeurs dont la procuration n'arrive pas à temps en mairie, même s'ils ont fait la demande suffisamment tôt. Vous avez été nombreux, d'ailleurs, à me signaler ce genre de problèmes. Un décret en Conseil des ministres, qui sera applicable au 1^{er} novembre prochain, c'est-à-dire

dans les tout prochains jours, va permettre désormais aux postes consulaires d'adresser les formulaires de procuration par courrier électronique aux mairies. Cette mesure limitera considérablement le nombre de procurations qui arrivent trop tard, après le vote dans les communes, c'est-à-dire après qu'elles aient encore une quelconque utilité. Il s'appliquera donc en vue des élections régionales qui se tiendront à la fin de cette année.

Par ailleurs, dès janvier 2016, les Français pourront s'inscrire au registre des Français établis hors de France en ligne. Je sais que c'est une mesure qui est très attendue de votre part et de la part de nos concitoyens. Ils pourront aussi modifier en ligne leurs données ou demander leur radiation. Et ils pourront bien sûr effectuer leurs démarches d'inscription sur la liste électorale consulaire où, là aussi, leur demande de radiation. Les usagers seront invités chaque année, par courrier électronique, à confirmer ou à modifier leurs données. La base de données gagnera donc en précision et en fiabilité. Vous connaissez l'importance de cette base de données. Je sais aussi que vous êtes des relais très importants pour encourager nos compatriotes à s'inscrire sur le registre, à s'inscrire aussi sur Ariane. C'est indispensable pour avoir le lien, notamment malheureusement dans les situations de crise.

Les premiers résultats ont aussi été obtenus sur la fin de transmission régulière du certificat de vie. J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que les négociations que la Caisse nationale d'assurance vieillesse a entreprises avec l'Allemagne ont abouti. Pierre-Yves LE BORGNIER, qui s'était beaucoup impliqué sur ces sujets y est aussi pour quelque chose.

Avant la fin de l'année, les mairies allemandes enverront les actes de décès des pensionnés résidant en Allemagne aux caisses de retraite française. Les retraités n'auront plus à fournir de certificat de vie pour prouver leur existence, puisque les caisses de retraite connaîtront le moment où elles ne devront plus verser de pensions aux intéressés. C'est un progrès concret et important. Cette mesure, qui a nécessité de gros travaux de convergence des systèmes informatiques, pourra être étendue à d'autres pays et c'est l'ambition de la CNAV. Je pense notamment à la Belgique, à l'Espagne, à Israël et ceci dans les années qui viennent. Ce sont des négociations en cours. Bien entendu, une telle mesure ne pourra jamais avoir de portée universelle. Elle nécessite des pays où il existe un état civil fiable et vous êtes mieux placés que moi pour savoir que ce n'est pas le cas dans tous les pays de résidence de nos compatriotes. Mais, pour de nombreux concitoyens et pour le réseau consulaire, cette mesure est la bienvenue et je sais qu'elle est très attendue par beaucoup d'entre vous, ce sera un allègement important.

Un mot sur la double comparution. Je vous avais annoncé la possibilité pour les usagers dans certains pays, de se faire adresser par courrier sécurisé leur nouveau passeport à domicile pour le premier semestre 2015. Les choses ne sont pas allées aussi vite et je le regrette. C'est l'un des exemples où le temps entre la prise de décisions et sa traduction dans la vie concrète est trop long. C'est aussi un enjeu de simplifications et cela mérite une vraie réflexion sur le rôle et la vitesse d'action de la puissance publique. Mais, il y a eu aussi un certain nombre de raisons objectives et notamment des considérations de sécurité – je ne veux pas les balayer – qui, après le mois de janvier, ont conduit à ce retard.

Les choses se mettent malgré tout en place. Le décret a été publié au Journal officiel le 21 juin. L'Agence nationale des titres sécurisés va développer un outil qui permettra de suivre de façon extrêmement précise les étapes de l'acheminement des passeports pour assurer la bonne réception par leur destinataire. Nous souhaitons offrir, dès la mise en œuvre de la mesure, un service fiable et de qualité, ce qui explique le retard pris, avec encore une fois deux raisons : l'une de temporalité générale et l'autre pour des raisons objectives de sécurité et de fiabilité. L'arrêté détaillant la procédure et fixant la liste de pays sur le texte duquel nous nous sommes accordés avec le ministère de l'Intérieur sera publié dès que les adaptations du logiciel de gestion seront opérationnelles.

Je veux vous dire aussi que j'ai rencontré récemment le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, pour m'assurer d'un travail en commun dans deux directions : d'abord, le fait d'associer certains consulats à la saisie par Internet des demandes de passeport. Cela sera expérimenté en France. J'ai souhaité que cela puisse être aussi expérimenté à l'étranger, dans le souci constant que ce qui s'applique pour nos concitoyens en France s'applique, avec les adaptations nécessaires, pour nos concitoyens à l'étranger. Le deuxième aspect concerne les consuls honoraires. Beaucoup d'entre vous m'en ont parlé. J'ai été très sensible et attentif à cette demande et j'ai donc demandé au ministre de l'Intérieur s'il était d'accord pour étudier les conditions juridiques et techniques d'une expérimentation de l'attribution à certains consuls honoraires, de la possibilité de recueillir les demandes de passeports. Je souhaite que les compétences de nos consuls honoraires puissent être, dans certains cas, étendues. Nous y travaillons activement et le ministre de l'Intérieur m'a écrit pour me faire part de son accord sur ce sujet. Nous

aurons dans les semaines qui viennent, une nouvelle réunion pour faire le point sur ce qui est possible. D'autres pays vont beaucoup plus loin que nous dans les services qui sont offerts aux consuls honoraires, sans qu'il n'y ait de problème de sécurité ou de fiabilité. Il faut évidemment s'assurer de cet aspect-là aussi, mais c'est une manière d'étendre toujours plus les services qui sont rendus à nos concitoyens à l'étranger.

J'ai souhaité par ailleurs que soit expérimenté dans certains postes du réseau, le déploiement du référentiel Marianne, dont les 19 engagements en matière de qualité d'accueil du public sont pour moi et pour vous un gage de la qualité du service public rendu aux Français établis hors de France, donc en France comme à l'étranger. Il n'y a aucune raison que ces engagements soient opposables dans les services publics ici et qu'ils ne le soient pas à l'étranger. Cette expérimentation a été engagée dès avant l'été. Elle est déjà riche d'enseignements. Et je veux remercier la Direction des Français de l'étranger et les consuls qui ont participé à l'expérimentation pour leur engagement.

Nos postes consulaires peuvent déjà être fiers de la qualité de l'accueil que les usagers considèrent le plus souvent d'un bon niveau. Cette expérimentation a permis aussi d'identifier les principaux axes d'amélioration du service. En termes de délai de réponse, nos postes peinent parfois à faire face aux nombreux mails et courriers reçus, et les standards téléphoniques sont trop souvent et trop rapidement engorgés. Cela peut paraître des choses simples, mais c'est pour les étrangers le premier contact avec la France et pour nos concitoyens l'accès au service public. En termes de pédagogie et d'explication de notre politique d'accueil aussi, il est important que les consulats expliquent aux usagers les raisons pour lesquelles les rendez-vous sont parfois concentrés sur une demi-journée, le matin par exemple. Grâce au retour de terrain, la DFAE travaille déjà à la mise en place d'un questionnaire de satisfaction uniformisé. Ce questionnaire permettra aux consulats de donner la possibilité aux usagers de partager leurs impressions sur le site Internet et ce sera donc un outil pour améliorer les choses. Tout ce travail a pour objectif la promotion d'un service de haute qualité aux usagers, à laquelle tous nos agents consulaires sont très attachés et bien sûr vous aussi.

Je veux vous parler aussi du réseau scolaire. Le passage au numérique et l'innovation concernent ce réseau à plus d'un titre. Ce réseau est un atout formidable pour nos communautés d'expatriés et aussi pour les citoyens des pays de résidence. L'opérateur majeur qu'est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a fêté cette année ses 25 ans, au cours d'ailleurs d'une très belle célébration. Je veux là aussi saluer la directrice, toutes les équipes, pour la qualité du travail effectué, la qualité de cet événement qui a permis d'être en contact en direct avec des élèves du monde entier. C'était émouvant et c'était aussi enthousiasmant. Je tenais à le souligner ici. En cette rentrée, le réseau scolarise 340 000 élèves, dans 494 établissements qui sont répartis dans 136 pays. Grâce au réseau, nous garantissons un service public de qualité à nos compatriotes qui vivent à l'étranger, nous faisons rayonner le modèle éducatif français, nous faisons rayonner notre langue, notre culture et nos valeurs républicaines auxquelles nous sommes ici toutes et tous attachés, au-delà de ce qui peut par ailleurs nous différencier. Nous favorisons aussi le développement international de nos entreprises, parce que la présence d'un établissement scolaire français est un appui important à l'implantation d'une entreprise française pour des raisons évidentes. Il est difficile de s'implanter, lorsque l'on ne peut pas bien scolariser ses enfants. En 2015 et 2016, le processus de dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat sera parachevé. Lors de la session de 2016, toutes les copies de tous les candidats des lycées français du monde entier seront numérisées et corrigées en ligne grâce à un dispositif sécurisé, sûr et économique. L'économie réalisée se répercutera aussi sur les frais d'inscription à l'examen et je pense que ce sont autant de bonnes nouvelles.

La réforme de l'aide à la scolarité est finalisée. Elle avait un double objectif, vous le savez : une plus grande équité et le retour à la maîtrise budgétaire. Trois années de fonctionnement permettent de dire que ces deux objectifs sont largement atteints.

S'agissant des aspects budgétaires, sur la période 2013/2015, le budget alloué en Loi de finances initiale aux bourses scolaires s'est inscrit en augmentation, alors même que le budget du Quai d'Orsay enregistrait une baisse globale sur la même période, comme le budget de la quasi-totalité des administrations. Si des lois de finances rectificatives ont, en 2014 comme en 2015, affecté la ligne budgétaire d'aide à la scolarité, ces annulations essentiellement dues à une modification de la méthode de comptabilisation des bourses scolaires n'ont jamais porté atteinte à la capacité de l'AEFE de financer le dispositif de bourses scolaires. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, tous les besoins exprimés en CNB ont été satisfaits. Je tenais à le dire ici devant vous. Cette maîtrise budgétaire retrouvée a permis aussi de dégager une enveloppe d'intervention dédiée au traitement des problématiques

spécifiques, qu'elles soient individuelles ou liées à un contexte local. Les conseils consulaires restent à même d'évaluer les besoins réels des familles, en fonction des situations locales et d'y répondre. En outre, les établissements ont été invités à informer préalablement les postes consulaires de tout refus de réinscription, notamment pour motif financier, afin que l'AEFE puisse réexaminer la situation des familles concernées. Ce dispositif existe, il est en place, il est opérationnel et vous êtes nombreux ici à le connaître.

Enfin, en dernier ressort, la directrice de l'AEFE a toujours conduit un examen approfondi des recours gracieux qui lui sont adressés par les familles. Deux recours sur trois font l'objet d'une décision favorable, ce parce qu'ils sont fondés. Il peut toujours y avoir des gens qui ne sont pas bien pris en compte par l'administration, cela existe dans tout système. Il est donc important d'avoir cette soupape au final pour pouvoir regarder les choses : c'est ce que fait la directrice avec ses équipes. Souvent, d'ailleurs, sur votre recommandation. Je sais que dans les conseils consulaires dont vous êtes membres, vous avez à cœur de signaler les situations difficiles qui auraient pu échapper à la vigilance de l'administration. Je vous encourage bien sûr à le faire, mais aussi à utiliser votre rôle, non pas de filtre, mais d'analyse et d'objectivité. Si nous voulons que ce processus fonctionne, il faut que les saisines se fassent sur des cas qui le méritent objectivement.

Concernant l'action sociale, nos compatriotes démunis ou fragiles – et ils sont nombreux à l'étranger aussi, il faut toujours le dire, contre ceux qui caricaturent nos communautés d'expatriés – doivent recevoir notre soutien et la solidarité nationale s'applique aussi à eux. Comme je m'y étais engagé devant vous, les montants d'aides à la personne en 2015 ont été maintenus au même niveau qu'en 2014, soit 14,5 millions d'euros, et ce malgré le contexte budgétaire que vous connaissez.

S'agissant de la protection des personnes, votre Assemblée s'est saisie à juste titre du sujet du recouvrement des créances alimentaires. Je voudrais rappeler brièvement les initiatives prises pour accélérer et fluidifier les procédures. S'agissant du recouvrement en France des pensions dues à des créanciers ou créancières résidant à l'étranger, le Bureau a revu, avec les divers acteurs du recouvrement en France, toutes les procédures existantes, avec un seul souci, celui de réduire les délais et de simplifier les circuits. Les premiers résultats sont visibles. La phase amiable qui prenait environ un an prend désormais deux mois et le taux de recouvrement à ce stade de la procédure augmente. En cas d'échec de cette phase, l'huissier de justice peut recouvrer dans les cinq à huit mois suivants. La Chambre nationale des huissiers de justice a en effet désigné 90 huissiers référents sur l'ensemble de notre territoire, spécifiquement mandatés pour traiter les dossiers transmis par la DFAE. Cette coopération a aussi contribué à l'augmentation du taux de recouvrement tout au long des derniers mois. Pour améliorer la procédure de recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger, la France a décidé de participer, avec d'autres partenaires, à la création d'un logiciel intergouvernemental permettant la dématérialisation des dossiers et leur transfert systématique par voie électronique. Ce, pour réduire les coûts, réduire les délais et fluidifier la communication au profit des créanciers. Dès 2016, une dizaine de pays, dont le nôtre, devraient être rattachés à ce système. Grâce à la mobilisation de notre réseau consulaire et en lien avec d'autres partenaires, je pense notamment au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, à des ONG françaises et étrangères, de nouveaux outils ont été développés pour aider les victimes de conflits familiaux. Là aussi, vous êtes nombreux à signaler des drames humains qui appellent toute notre attention.

Deux annuaires ont ainsi été élaborés. L'annuaire international des structures d'accueil des victimes de violence et la liste des institutions et organismes locaux de médiation familiale à l'étranger. Cela répond à bien des situations difficiles et parfois terribles.

Enfin, une facilitation pour les familles de nos compatriotes détenus à l'étranger. À ma connaissance, c'est-à-dire d'après les chiffres dont nous disposons, au 1^{er} septembre 2015, 2 588 Français étaient incarcérés à l'étranger. Nombre d'entre eux dépendent de l'aide financière que leur apporte leur famille pour améliorer leur quotidien, souvent terrible, voire s'alimenter ou se soigner en prison. La procédure des transferts par voie de chancellerie a été revue et simplifiée pour répondre aussi à des demandes.

Je veux vous parler de la sécurité, car c'est une préoccupation de tous, et d'abord de vous. Vivre l'expatriation, c'est pour beaucoup de nos concitoyens à l'étranger, devoir s'adapter à un environnement où les menaces sécuritaires font partie de la vie quotidienne, que ces menaces émanent de la criminalité de droit commun particulièrement forte dans certains pays ou du risque terroriste, qui frappe de nombreuses régions de la planète. Au long de l'arc de crise qui s'étend de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à la région de l'Afghanistan-Pakistan, en passant par la zone sahéenne et la corne de l'Afrique, le niveau de

la menace contre nos ressortissants, contre les intérêts français, nous oblige à une vigilance renforcée et à une adaptation continue de nos moyens de prévention et de réaction. C'est la triste réalité du monde d'aujourd'hui et vous la connaissez bien. Votre sécurité, celle de tous les Français de l'étranger, résidents ou de passage, figure plus que jamais au cœur des priorités du gouvernement et au cœur de l'action du ministère des Affaires étrangères. Nos instruments pour remplir cette mission, vous les connaissez, c'est le renforcement permanent du Centre de crise et de soutien. Je salue les équipes remarquables qui servent cette instance et qui font preuve d'un dévouement extraordinaire. J'ai trop souvent malheureusement l'occasion de travailler avec ces équipes, de les rencontrer, là aussi souvent dans des circonstances terrifiantes, mais ce sont des femmes et des hommes dont l'engagement et le dévouement au service de tous méritent d'être soulignés.

Le Conseil aux voyageurs, notre principal outil d'information et de prévention poursuit son développement avec un taux de consultation qui a franchi la barre des 8 millions de connexions par an. Dans les prochaines semaines, ce site sera complété d'une nouvelle rubrique consacrée aux voyages d'affaires qui ne présentent pas tout à fait les mêmes spécificités que le tourisme, afin de mieux répondre aux attentes particulières de cette catégorie d'utilisateurs et, en début d'année, un séminaire très important avait eu lieu au Centre de crise, sur la sécurité des implantations françaises à l'étranger, de nos implantations publiques comme des entreprises.

Ariane, le service de diffusion instantané d'informations de sécurité continue sa montée en puissance, avec 300 000 voyageurs enregistrés en 2015, grâce à la poursuite de nos efforts de promotion ; et je vous remercie de relayer sans cesse ce message. En partenariat avec l'Éducation nationale, nous lancerons, d'ici la fin de l'année, une procédure spécifique d'enregistrement des voyages scolaires. Dans le cadre du MAEDI 21 dont je parlais tout à l'heure, la cartographie du dispositif d'ilotage sera révisée, chaque fois que cela est nécessaire, afin de l'adapter aux évolutions des communautés françaises à l'étranger. Je relève par ailleurs que l'attention portée au suivi des plans de sécurité des postes, en veillant à ce qu'ils soient dûment actualisés, mis à jour et opérationnels, fait désormais partie des habitudes de cette maison. Je pourrais encore citer d'autres axes d'effort, comme le renforcement de nos travaux d'anticipation des crises, la modernisation et la rationalisation des réseaux de communication de sécurité des postes. Sachez que cette préoccupation qui est la vôtre est aussi la nôtre, et elle est au cœur de notre travail. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger passe aussi par la vigilance de chacun. Le risque zéro n'existe pas. Il n'existera jamais et donc, la vigilance doit être de mise. Le rôle des élus des Français de l'étranger, pour sensibiliser nos concitoyens à l'importance des enjeux sécuritaires, à l'importance de la menace aussi, et faire remonter leurs préoccupations est d'une importance de tout premier plan.

Mesdames et Messieurs, nos compatriotes comptent sur nous. Ils comptent sur vous pour défendre leurs intérêts, non seulement lorsqu'ils sont en détresse, mais aussi lorsqu'ils souhaitent mener à bien leurs projets professionnels et personnels. Il est important de répondre à leur demande, car ces Français, loin de la France, mais qui sont liés charnellement à notre pays, assurent le développement économique de notre pays, son rayonnement culturel, intellectuel et ils constituent une force pour la France. La mobilité internationale est une chance pour notre pays. La France ne s'arrête pas à ses frontières et si son message est et demeure universel, c'est grâce à nos concitoyens qui le font vivre dans le monde entier et c'est grâce à vous, soyez-en sincèrement remerciés.

(Applaudissements).